

Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



C/XVII/2 Add.

ORIGINAL: anglais

DATE: 3 octobre 1983

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Dix-septième session ordinaire Genève, 12-14 octobre 1983

ADDITIF AU RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL POUR 1982

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 1983

I. ETAT DE L'UNION

- l. Au cours des neuf premiers mois de 1983, trois Etats ont marqué leur volonté de se lier par l'Acte révisé du 23 octobre 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (ci-après dénommé "Acte de 1978") : la France, en déposant le 17 février un instrument de ratification; la Hongrie, en déposant le 16 mars un instrument d'adhésion; le Royaume-Uni, en déposant le 24 août un instrument de ratification. Le nombre des Etats liés par l'Acte de 1978 s'élevait à onze à la date du 30 septembre 1983.
- 2. A la suite du dépôt de son instrument d'adhésion, la Hongrie est devenue membre de l'Union le 16 avril 1983. A la date du 30 septembre 1983, l'Union comptait les 17 Etats membres suivants (ceux qui sont partie à l'Acte de 1978 étant signalés par un astérisque) :

Afrique du Sud*
Allemagne (République fédérale d')
Belgique
Danemark*
Espagne
Etats-Unis d'Amérique*
France*
Hongrie*

Israël Italie Japon* Nouvelle-Zélande* Pays-Bas Royaume-Uni* Suède* Suisse*

II. SESSIONS

Irlande*

- 3. Le <u>Comité consultatif</u> a tenu sa vingt-septième session le 28 avril, sous la présidence de M. W. Gfeller (Suisse). Cette session a été principalement consacrée à la préparation de la réunion avec les organisations internationales qui aura lieu les 9 et 10 novembre et à un examen détaillé de deux propositions d'élaboration d'un nouveau code des couleurs à l'intention des services chargés de l'examen dans les Etats membres.
- 4. En ce qui concerne les travaux du <u>Comité administratif et juridique</u>, on se reportera au document C/XVII/9.
- 5. En ce qui concerne les travaux du <u>Comité technique</u> et des <u>groupes de travail techniques</u>, on se reportera au document <u>C/XVII/10</u>.

III. RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS

- 6. Au mois de janvier, le Secrétaire général adjoint a pris part à une réunion de la Commission de la protection du droit de l'obtenteur de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH), tenue à Berlin.
- 7. En mars, le Secrétaire général adjoint a pris part à une réunion du Comité de l'agriculture (COAG) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), tenue au siège de la FAO à Rome, au cours de laquelle il a été question d'un plan présenté par la FAO à la suite d'une initiative du Mexique en vue de créer une banque internationale de gènes et d'élaborer une convention internationale relative aux ressources phytogénétiques. La réunion a aussi été suivie par plusieurs experts d'Etats membres de l'UPOV.
- 8. En mai, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ont pris part au trente-deuxième Congrès de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) tenu à Paris à l'occasion du centenaire de la signature, en 1883, de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Pendant son séjour à Paris, le Secrétaire général adjoint s'est rendu en visite dans les nouveaux locaux du Comité français de la protection des obtentions végétales.
- 9. En juin, le Secrétaire général adjoint a pris part au Congrès de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) à Budapest. Il a aussi pris part, avec le Président du Conseil de l'UPOV, au Congrès de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) qui a suivi immédiatement le congrès de la FIS, toujours à Budapest.
- 10. Au mois de juin également, le Secrétaire général adjoint s'est rendu à Ottawa pour prendre part aux sessions du vingtième Congrès de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) et pour avoir au ministère canadien de l'agriculture des entretiens au sujet de l'état d'avancement du projet de loi sur l'instauration d'une protection des obtentions végétales au Canada et au sujet de l'éventuelle adhésion de ce pays à la Convention UPOV. Le Secrétaire général adjoint s'est ensuite rendu à San Francisco pour prendre part à la Convention annuelle de l'Association américaine du commerce des semences (ASTA) qui célébrait son centenaire et dont le Vice-président exécutif, M. Harold S. Loden, prenait sa retraite. A l'occasion de cette convention, le Secrétaire général adjoint a aussi pris part à une session du Comité mixte de l'ASTA et du Conseil national des professionnels de la sélection (National Council of Commercial Plant Breeders; NCCPB).
- ll. En juillet, le Secrétaire général adjoint a pris part aux sessions du trente-cinquième Congrès de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH) à Munich et, en particulier, à la session de la Commission de la protection du droit de l'obtenteur.
- 12. Au cours de la période considérée, plusieurs personnes sont venues en visite au Bureau de l'Union pour se renseigner sur la protection des obtentions végétales. Il y a lieu de mentionner en particulier la visite au mois d'août de représentants du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Ces représentants sont venus pour prendre conseil car ils sont en train de préparer une campagne sur la nécessité de préserver le règne végétal et de diversifier le patrimoine génétique.